

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 JUIN 2014**

**DEBUT DE SEANCE : 17 heures 30**

Sont présents: Colette DAUZET, Jean-Louis FRAYSSE, Lucien LARRIVE, Maryline DELMAS, Sophie ROCHE, Jean-Paul TOURNADRE

Représentés: Christiane CHANUT-RIGAUDIERE, Patricia MASSON

Absents: Guy CHEVALIER, Elise DUCHER, Anthony MERCIER

Secrétaire de séance: Jean-Louis FRAYSSE

Objet: Désignation d'un délégué et trois suppléants pour les élections séna - DE 2014 48

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu des prochaines élections sénatoriales, d'élire un délégué et trois suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2014-0654 du 6 juin 2014 relatif aux élections des délégués des conseils municipaux et des suppléants au sein du collège électoral chargé d'élire deux sénateurs pour le département du Cantal

Vu l'article R131 du Code électoral,

Vu les articles L.283 à L 293 du Code Electoral

Considérant que le(s) délégué(s) et les suppléants sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Election du délégué :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5

A obtenu :

- Mme DAUZET Colette : huit (8) voix

Mme DAUZET Colette domiciliée à Ruzolles - 15140 SAINT BONNET DE SALERS ayant obtenu la majorité absolue est désignée déléguée au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

### **Election des suppléants :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5

ont obtenu :

- Monsieur FRAYSSE Jean-Louis : huit (8) voix

- Monsieur FRAYSSE Jean-Louis domicilié au bourg - 15140 SAINT BONNET DE SALERS ayant obtenu la majorité absolue est désigné 1er suppléant au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;

- Monsieur LARRIVE Lucien : huit (8) voix

- Monsieur LARRIVE Lucien domicilié au bourg - 15140 SAINT BONNET DE SALERS ayant obtenu la majorité absolue est désigné 2ème suppléant au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;

- Madame ROCHE Sophie : huit (8) voix

- Madame ROCHE Sophie domiciliée à Chasternac - 15140 SAINT BONNET DE SALERS ayant obtenu la majorité absolue est désignée 3ème suppléante au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Fait et délibéré le : 20 juin 2014

Objet: Commission d'Appel d'Offres - DE 2014 49

Madame le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Mauriac en date du 5 mai 2014 relatif à la délibération du 28 avril 2014 concernant la commission d'appel d'offres. En effet, il y a lieu de modifier cette délibération qui comprend 2 membres suppléants alors que la commission doit comporter 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, sous la présidence de Madame le Maire.

- Madame Maryline Delmas a été élue membre suppléant.

La commission d'appel d'offres est ainsi composée :

- Madame Colette Dauzet, présidente
- Monsieur Jean-Louis Fraysse, titulaire
- Monsieur Lucien Larrive, titulaire
- Monsieur Jean-Paul Tournadre, titulaire
- Madame Patricia Masson, suppléante,
- Madame Sophie Roche, suppléante,
  - Madame Maryline Delmas, suppléante.

Délibération adoptée à l'unanimité

Objet: Représentant communal au sein de Cantal Ingénierie et Territoire - DE 2014 50

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un élu qui représentera notre collectivité lors des prochaines réunions de Cantal Ingénierie et Territoires.

- Madame Colette DAUZET, Maire est élue titulaire
  - Monsieur Jean-Louis FRAYSSE, 1er Adjoint est élu suppléant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Objet: Autorisation permanente et générale de poursuites - DE 2014 51

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'octroyer à Monsieur Pascal BONNEAU, Receveur Municipal, l'autorisation permanente et générale à poursuivre les redevables défaillants par voie d'opposition à tiers détenteur (employeur, banque), de saisie vente, de saisie attribution et par toutes poursuites subséquentes nécessaires, sans solliciter son autorisation préalable, pour tous les titres de recette du budget principal et du budget de l'assainissement (Article R 1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Après délibération, cette autorisation est accordée à l'unanimité.

Objet: Désignation d'un suppléant au Parc des Volcans - DE 2014 52

Suite à la délibération DE\_2014\_26 qui a désigné Madame Colette DAUZET représentant de la commune en qualité d'électeur chargé d'élire les délégués au Comité Syndical du Parc des Volcans, représentant des communes du département adhérentes, Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un suppléant.

Après délibération, Monsieur Jean-Louis FRAYSSE est nommé suppléant, à l'unanimité des membres présents.